

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt-six Septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Dix-neuf Septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, BOURGOUIN, DESSE, CATALAN & CARPENTIER

Étaient absents : Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr WACHEUX

Mr MOUTON

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

1. POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET A REALISER
2. MODALITES ELECTIONS MUNICIPALES
3. DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN SENTIER DE PETITE RANDONNEE
4. QUESTIONS DIVERSES

1. POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET A REALISER :

- Monsieur le Maire informe ses Conseillers que les travaux de peinture intérieurs et extérieurs de la salle des fêtes et du Calvaire confiés à la SARL DERACHE de Monchy Breton sont terminés et que les nouveaux rideaux de scène commandés pour la salle des fêtes ont été livrés et posés par la Société RIDEAUX VOILAGES STYLE de Courrières.
- Le filet de toit sur le city stade a été posé la semaine dernière par la Société EHTRE
- La barrière prévue à l'Ecole a également été posée.
- Les travaux d'aménagement de la cuisine à la cantine seront entrepris par CUISINELLA d'Herlin-le-Sec aux vacances de Toussaint.
- Les travaux de réfection de voirie confiés à l'Entreprise BALESTRA pour un montant TTC de 13 446,00 € n'ont pas encore été entrepris.
- Par ailleurs, aucune date d'intervention n'a été donnée par la Société Distrigranit de Doullens en ce qui concerne les travaux d'implantation des 9 caveaux d'avance au Cimetière.
- Monsieur le Maire précise qu'une somme de 12 177 € a été accordée à la Commune au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de trottoirs et d'éclairage public au Hameau de Guestreville.

2. MODALITES ELECTIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire informe tout d'abord l'Assemblée Municipale que les élections municipales 2026 sont fixées aux Dimanches 15 et 22 Mars et que les modalités de ce scrutin ont changé.

En effet, les listes doivent désormais respecter la parité hommes/femmes.

L'électeur doit voter pour une liste complète et ne plus barrer sous peine de nullité de son bulletin.

Il précise ensuite que compte tenu de son âge, il ne souhaite pas se représenter.

3. DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN SENTIER DE PETITE RANDONNEE :

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre empruntant, sur le territoire de la Commune de VILLERS-BRULIN, les chemins suivants :

DÉNOMINATION DES VOIES	SECTION CADASTRÉE
RD 74	A
Rue de Béthonsart	U
Rue de Fréwillers	U
Rue de Tincques	U
Chemin rural n°12	U / A

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation de passage formulée par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en vue de la réalisation de cet itinéraire de randonnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé ;
- d'autoriser le passage et le balisage sur ce sentier ;
- d'autoriser les randonneurs à emprunter les voies et chemins répertoriés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention qui serait nécessaire à cet effet.

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1 Procédure de dématérialisation des marchés publics :

Monsieur le Maire informe ses Conseillers qu'il a reçu de Monsieur le Président du Centre de Gestion 62 une proposition de convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Selon la grille tarifaire jointe et compte tenu que la Commune de VILLERS-BRULIN compte moins de 350 agents et effectue moins de 50 consultations à l'année, l'accès à cette plateforme sera gratuite sous réserve que Monsieur le Maire retourne ladite convention signée avant le 31 Décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et avoir délibéré :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Autorise son Président à signer la convention relative aux conditions d'accès de la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

4.2 Demande de subvention départementale au titre de la M.M.U :

Monsieur le Maire informe ses Conseillers que la demande de subvention au titre de la M.M.U pour les travaux d'installation de 6 avaloirs dans le village n'a pas été retenue par le Conseil Départemental mais que cette même demande peut être reconduite pour 2026, sur simple délibération municipale.

4.3 Cérémonie des vœux du Maire 2026 :

La cérémonie des vœux du Maire pour 2026 est fixée au Vendredi 16 Janvier à 19 Heures.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance levée.

Suivent les signatures des Membres présents,